

**OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION D'UNE OU PLUSIEURS OEUVRES AUDIOVISUELLES ET/OU D'UNE OU PLUSIEURS ŒUVRES SCENIQUES SOUS LE REGIME DU « TAX SHELTER »**  
*pour un montant maximum de 30.000.000 EUR*

Offre valable du 25 mai 2021 au 24 mai 2022

(l'Offre se clôturera de plein droit lorsque le montant maximal aura été levé et au plus tard le 24 mai 2022)

**Supplément n°1 du 30 juillet 2021  
au Prospectus approuvé par la FSMA en sa séance du 25 mai 2021**

Le supplément est indissociable de ce Prospectus. Il doit être lu et ne se comprend qu'en lien avec le contenu de ce Prospectus, y compris le résumé, les facteurs de risque et les annexes du prospectus.

## AVERTISSEMENT

L'attention des Investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants:

- ❖ La présente Offre s'adresse exclusivement aux personnes morales qui sont susceptibles de bénéficier du régime d'exonération des bénéfices imposables octroyé par les articles 194<sup>ter</sup> et 194<sup>ter</sup>/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (ci-après, le CIR 1992);
- ❖ L'Investissement proposé s'adresse principalement aux personnes morales qui sont soumises en Belgique à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents (sociétés) au taux ordinaire d'imposition (pour un taux de 25% applicable en 2021, le gain potentiel s'élève à 9,82 %). Si la personne morale en question bénéficie d'un taux d'imposition différent, notamment le nouveau taux de 20 % applicable aux petites sociétés pour la première tranche de 100.000 € de base taxable, le rendement pour l'Investisseur sera négatif, prime financière non garantie incluse (-11,23%, cfr exemple infra) ;
- ❖ Les gains potentiels varient également en fonction de la date et de la durée de l'investissement. Le gain potentiel envisagé dont il est question dans le présent Prospectus se base sur l'hypothèse (i) d'un versement avant fin juin 2021 et devra être recalculé si le versement a lieu après cette date en fonction du taux Euribor applicable ensuite ; et (ii) d'une durée de l'investissement de 18 mois, le gain étant plus bas si la durée est inférieure à 18 mois ;
- ❖ L'Investissement proposé présente certains risques, notamment celui de non-obtention de l'avantage fiscal dans le chef de l'investisseur qui est le risque principal, **avec comme conséquence la perte totale ou partielle du montant investi, dans le cas où les mécanismes de garantie s'avèreraient inopérants** ;
- ❖ La proportion entre les fonds Tax Shelter levés en attente d'attestation au 7 avril 2021 et les fonds propres de l'Offrant au 31/12/2020 est de 33,9. Cela signifie que les fonds propres de l'Offrant couvrent 2,95% des montants levés qui n'ont pas encore été contrôlés par la Cellule Tax Shelter ;
- ❖ L'investissement consiste en un versement de fonds sans remboursement à terme. L'Investissement ne consiste pas en une prise de participation au capital de l'Offrant ou de la société Shelter Prod mais consiste en une obligation de transférer un certain montant dans le but d'obtenir une Attestation Tax Shelter liée à une œuvre éligible qui, sous certaines conditions, donne droit à une exonération fiscale. L'Offrant s'engage, en contrepartie à l'investissement, à verser un rendement financier et à respecter ses obligations telles que décrites dans le Prospectus afin de permettre à l'investisseur d'obtenir l'attestation Tax Shelter et l'avantage fiscal qui y est lié ;
- ❖ Les souscriptions se font par tranche de 1.000 €, avec un minimum de 1.000 €.

1	Comptes annuels 2021.....	3
1.1	Taxshelter.be.....	3
1.2	Shelter Prod .....	3
2	Annexes.....	3

## **1 Comptes annuels 2021**

### **1.1 Taxshelter.be**

Les comptes annuels de Taxshelter.be ont été approuvés par l'assemblée générale du 6 juillet 2021. Ils sont joints en annexe 1. Le rapport du commissaire RSM Interaudit est sans réserves. Il est joint en annexe 2. Les informations financières contenues dans le prospectus restent valables, aucun changement n'ayant été apporté dans les comptes.

### **1.2 Shelter Prod**

Les comptes annuels de Shelter Prod ont été approuvés par l'assemblée générale du 6 juillet 2021. Ils sont joints en annexe 3. Le rapport du commissaire RSM Interaudit est sans réserves. Il est joint en annexe 4. Les informations financières contenues dans le prospectus restent valables, aucun changement n'ayant été apporté dans les comptes.

## **2 Annexes**

Annexe 1	Comptes annuels Taxshelter.be 2021
Annexe 2	Rapport du commissaire Taxshelter.be 2021
Annexe 3	Comptes annuels Shelter Prod 2021
Annexe 4	Rapport du commissaire Shelter Prod 2021



<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0865895838	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **TAXSHELTER.BE**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue de Mulhouse**

N°: **36**

Code postal: **4020**

Commune: **Liège 2**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Liège**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0865895838**

DATE **05-06-19** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **06-07-21**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-20** au **31-12-20**

Exercice précédent du **01-01-19** au **31-12-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **42** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**DINSART Marie Pierre**

Clos des Pommiers Fleuris 23, 1160 Auderghem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**GENDEBIEN Hubert**

Rue Adjudant Kumps 29, 1495 Villers-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**LOISEAU Christian**

Snijdersdreef 15, 3090 Overijse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**LUDOVICY Nathalie**

rue Jean Pauly 5, 4432 Alleur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**QUINET Patrick**

rue du Polo 103, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**RODRIGUEZ Edouard**

Rue du Bemel 142, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-05-19- 15-05-20

**SMETS Sibylle**

Avenue Marie José 41, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

**VANDESCHOOOR Frédéric**

Rue de Mulhouse 36, 4020 Liège 2, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944**

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 27-06-18- 29-04-21

Représenté par :

1. RASMONT Isabelle

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01800

**MOREAU Stéphane**

Général Leman 36, 4430 Ans, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28-10-15- 07-01-20

**RSM INTERAUDIT SCRL 0436.391.122**

Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00091

Mandat : 20-05-21- 20-05-24

Représenté par :

1. LEJUSTE Thierry

Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

, Numéro de membre : A01286

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	123.457	142.179
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	61.015	79.849
Terrains et constructions .....		22		
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24	16.764	19.628
Location-financement et droits similaires .....		25	32.886	46.620
Autres immobilisations corporelles .....		26	11.365	13.601
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	62.442	62.330
Entreprises liées .....	6.15	280/1	61.729	61.730
Participations .....		280	61.729	61.730
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	713	600
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	713	600

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>2.546.577</u>	<u>2.045.745</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	1.312.578	869.897
Créances commerciales .....		40	1.280.645	828.504
Autres créances .....		41	31.933	41.393
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.223.149	1.162.444
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	10.850	13.404
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	2.670.034	2.187.924

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	1.679.902	1.422.954
<b>Apport</b> .....	6.7.1	10/11	907.244	907.244
Capital .....		10	818.600	818.600
Capital souscrit .....		100	818.600	818.600
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
En dehors du capital .....		11	88.644	88.644
Primes d'émission .....		1100/1	88.644	88.644
Autres .....		1109/1		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	44.047	31.200
Réserves indisponibles .....		130/1	44.047	31.200
Réserve légale.....		130	44.047	31.200
Réserves statutairement indisponibles .....		1311		
Acquisition d'actions propres .....		1312		
Soutien financier .....		1313		
Autres .....		1319		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	728.611	484.510
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> ...		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	990.132	764.970
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	16.137	28.048
Dettes financières .....		170/4	16.137	28.048
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	16.137	28.048
Etablissements de crédit .....		173		
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	973.958	736.853
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	12.431	14.565
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	768.881	639.879
Fournisseurs .....		440/4	768.881	639.879
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	192.646	82.409
Impôts .....		450/3	49.087	
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	143.559	82.409
Autres dettes .....		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	37	69
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	2.670.034	2.187.924

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	2.532.012	2.185.793
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	2.505.500	2.146.100
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		2.644
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	26.512	35.884
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A		1.165
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	2.174.844	1.923.623
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	1.632.429	1.466.773
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	503.991	406.692
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	18.834	24.949
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	19.590	20.891
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A		4.318
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	357.168	262.170

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	760	197
Produits financiers récurrents .....		75	760	197
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751	760	197
Autres produits financiers .....	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	1.688	2.345
Charges financières récurrentes .....		65	1.688	2.345
Charges des dettes .....		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	1.688	2.345
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	356.240	260.022
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	99.292	87.867
Impôts .....		670/3	99.292	87.867
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	256.948	172.155
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	256.948	172.155

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	741.458	493.118
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	256.948	172.155
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	484.510	320.963
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur l'apport .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2	12.847	8.608
à l'apport .....	691		
à la réserve légale .....	6920	12.847	8.608
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	728.611	484.510
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Travailleurs .....	696		
Autres allocataires .....	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.975
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022		
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	9.975	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.975
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072		
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	9.975	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	_____	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	39.588
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163		
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	39.588	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.960
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	2.864	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	22.824	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>16.764</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	62.399
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164		
Cessions et désaffectations .....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	62.399	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214		
Acquises de tiers .....	8224		
Annulées .....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.779
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	13.734	
Repris .....	8284		
Acquis de tiers .....	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	29.513	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	<u>32.886</u>	
<b>Dont</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250		
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251		
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	32.886	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.358
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	22.358	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.757
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	2.236	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	10.993	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	<u>11.365</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	61.730
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361		
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	61.730	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471		
Reprises .....	8481		
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(280)	<u>61.730</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>                    </u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change .....(+)/(-)	8621		
Autres .....(+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(281)	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	8651	<u>                    </u>	<u>                    </u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	600
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	113	
Remboursements .....	8593		
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	713	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
<b>SHELTER PROD SA</b> Rue de Genève 175 1140 Evere Belgique 0597.853.560	Actions nominatives	99	99,00	0,00	31/12/2019	EUR	393.725	234.833

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
		Exercice	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
490061 Charges à reporter services et biens divers			10.850

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	818.600
(100)	818.600	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions sans mention de valeur nominale .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	818.600	10.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	10.000
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	



**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	12.431
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	12.431
Etablissements de crédit .....	8841	
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>12.431</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières .....	8802	16.137
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	16.137
Etablissements de crédit .....	8842	
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>16.137</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières .....	8921
Emprunts subordonnés .....	8931
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951
Etablissements de crédit .....	8961
Autres emprunts .....	8971
Dettes commerciales .....	8981
Fournisseurs .....	8991
Effets à payer .....	9001
Acomptes sur commandes .....	9011
Dettes salariales et sociales .....	9021
Autres dettes .....	9051
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières .....	8922	28.568
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	28.568
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	<b>28.568</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	49.087
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	143.559

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	28.568
8932	
8942	
8952	28.568
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	28.568

Codes	Exercice
9072	
9073	49.087
450	
9076	
9077	143.559

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

492061 Charges à imputer

Exercice
37

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

Primes patronales pour assurances extralégales .....

Autres frais de personnel .....

Pensions de retraite et de survie .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	6	6
9087	5,9	5,2
9088	8.790	8.804
620	383.791	327.033
621	90.501	68.432
622		
623	29.699	11.227
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	19.590	20.891
Autres .....	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		0,1
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098		8
Frais pour la société .....	617		183

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées .....	754		
Autres			
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....</b>	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif .....</b>	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510		
Reprises .....	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées .....	654		
Ecart de conversion de devises .....	655		
Autres			
Frais bancaires		1.014	837
Charges financières sur leasing matériel roulant		675	1.448

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76		1.165
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)		1.165
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630		1.165
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66		4.318
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)		4.318
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		4.318
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690	(-)	
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691	(-)	



**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	99.291
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	75.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	24.291
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	99.291
9135	75.000
9136	
9137	24.291
9138	
9139	
9140	
	39.380
	-1.699

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Dépenses non admises	39.380
Déduction pour capital à risque	-1.699

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142
Latences passives .....	9144
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles) .....	9145	286.581	254.713
Par la société .....	9146	9.134	7.486

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	115.305	91.145
Précompte mobilier .....	9148		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	286.581	254.713
9146	9.134	7.486
9147	115.305	91.145
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société .....	9153	
 <b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	
Montant de l'inscription .....	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	32.886
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause .....	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	
Le montant du prix non payé .....	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

	Codes	Boekjaar
<b>Hypothèques</b>		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91612	
Montant de l'inscription .....	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91632	
<b>Gages sur fonds de commerce</b>		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91722	
<b>Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs</b>		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91822	
<b>Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs</b>		
Le montant des actifs en cause .....	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91922	
<b>Privilège du vendeur</b>		
La valeur comptable du bien vendu .....	92012	
Le montant du prix non payé .....	92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

	Codes	Exercice
Marchandises achetées (à recevoir) .....	9213	
Marchandises vendues (à livrer) .....	9214	
Devises achetées (à recevoir) .....	9215	
Devises vendues (à livrer) .....	9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice
Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

garantie bancaire locative

Exercice
13.908

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	61.729	61.730
Participations .....	(280)	61.729	61.730
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291	1.252.727	824.437
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311	1.252.727	824.437
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252		
Participations .....	9262		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		24.400
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		24.400

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur .....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Emoluments du (des) commissaire(s) .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	5.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*~~

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

**ENODIA**

**Rue Louvrex 95**

**4000 Liège 1, Belgique**

**0204.245.277**

**La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand**

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.



## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'AR du 29/04/2019 portant exécution du Code des sociétés et associations

sociétés:

### 1. Frais d'établissement

les frais de constitution;

les frais de prorogation et de modification du capital social;

les frais et agios d'émission d'emprunt;

les intérêts intercalaires et frais préopératoires relatifs aux extensions d'activités ou de nouvelles activités.

Ces derniers frais ne seront immobilisés que sur décision du Conseil d'Administration.

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient. Ils font l'objet d'amortissements par tranche de 20%.

### 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent:

les frais de recherche et de mise au point

les concessions, brevets, licences, savoir faire, marques, etc.

le goodwill et les plus-values

les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Sur décision du Conseil d'Administration, les frais d'études, relatifs à des investissements, sont valorisés à leur prix de revient.

Le Conseil d'Administration décide du taux d'amortissement des immobilisations incorporelles dans chaque cas en fonction de la durée de vie économique probable du bien.

### 3. Immobilisations corporelles

-Méthodes de valorisation lors de l'immobilisation

Les terrains et constructions, les installations, machines et outillages, le mobilier et le matériel roulant et les autres immobilisations corporelles sont valorisées;

- à leur valeur d'acquisition, s'il s'agit de biens acquis de tiers à titre onéreux ;

- au prix coûtant, s'il s'agit de biens ou de travaux réalisés par les services de la société;

- à leur valeur conventionnelle d'apport, s'il s'agit de biens apportés à la société.

Les immobilisations détenues en leasing immobilier sont valorisées pour un montant égal à la partie des versements échelonnés prévus au contrat représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

Pour les immobilisations acquises de tiers à titre onéreux et celles réalisées par les services de l'entreprise, une distinction est opérée

entre valeur en principal et les frais accessoires; ces derniers comprennent les frais de transport et de montage, la quotité non

recupérable de la taxe sur la valeur ajoutée, les droits et frais de dédouanement et en général toutes les dépenses autres que le prix payé pour l'équipement proprement dit, mais qui concourent à la mise en oeuvre dudit équipement.

-Méthodes de calcul des amortissements

Immobilisations acquises à titre onéreux ou réalisées par les services

Montant en principal

Amortissement linéaire au taux de

Licences informatiques & simulateurs: 20 %

Mobilier & Matériel de bureau: suivant le cas soit 10%, soit 20%

Matériel à usure rapide (= informatique): 33,33%

Matériel roulant: 20%

Matériel détenu en leasing -suivant le cas 20%

Mobilier détenu en leasing - suivant le cas 20%

Installations annexes aux bâtiments 10 %

Frais accessoires

Ils sont amortis en principe à 100% dans l'exercice au cours duquel ces frais sont exposés. Toutefois, moyennant décision du Conseil d'Administration, ces frais accessoires peuvent être portés à l'Actif et amortis durant un certain nombre d'exercices.

L'ensemble des immobilisations décrites ci-avant feront l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de la modification des circonstances économiques et techniques, leur valeur nette comptable dépasse la valeur d'usage pour l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour faire concorder leur évaluation et leur valeur probable de réalisation.

### 4. Créances à plus d'un an et à un an plus

Sont évaluées, par débiteur, au montant dûment justifié, restant dû par chacun d'eux.

Les créances pour lesquelles, en raison de la situation financière ébranlée du débiteur, existe un risque fondé de non recouvrement, font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Une créance devient douteuse à partir de 6 mois, et la réduction de valeur est décidée au bout d'un an.

Les créances définitivement perdues à la date du bilan, par suite de faillite du débiteur ou pour toute autre cause, sont amorties et annulées.

### 5. Provision pour risques et charges

Ces provisions couvrent les risques de pertes et de charges découlant de :

- sûretés constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers;

- d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations;

- de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'entreprise;

- tout litige opposant l'entreprise à un tiers;

Pour les 4 catégories de risques ci-avant énoncées, une provision pour pertes éventuelles est constituée individuellement en fin

d'exercice chaque fois qu'un risque sérieux et durable attaché à ce type d'engagement apparaît et à concurrence de l'importance de la perte que la société serait amenée à supporter pour ces risques.

Litiges en cours

A la fin de chaque exercice, il est procédé à un examen systématique des litiges.

Une provision pour pertes est constituée à concurrence du montant estimé des charges que la société serait amenée à supporter du fait de ces litiges.

### 6. Autres rubriques de l'Actif et du passif

Toutes les autres rubriques de l'Actif et du Passif sont évaluées à la valeur nominale dûment justifiée, entre autres pour les opérations

## RÈGLES D'ÉVALUATION

reprises ci-après:

- Les factures de commissions de Taxshelter.be au producteur sont établies à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;

- Les commissions sont dues aux commerciaux à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;

7. Opérations avoirs et engagements en devises

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une ré-estimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêt des comptes.

Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et de prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversions sur valeurs disponibles sont pris en résultat même s'il s'agit de bénéfices.

La crise COVID qui perdure pèse néanmoins sur le moral et le bénéfice de nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ce qui nous pousse à aborder 2021 avec prudence mais aussi avec une motivation intacte.

La crise COVID a fait évoluer nos habitudes et notamment l'organisation de nos nombreuses formations tax shelter à distance rencontre un grand succès. Celles-ci, qu'elles soient organisées conjointement avec ING ou non, sont destinées tant aux entreprises clients finaux qu'à leurs comptables ou fiscalistes (avec dans ce cas l'attribution de points dans le cadre de l'institut des experts comptables).

Le recrutement d'un conseiller tax shelter néerlandophone interne supplémentaire fin 2020 commence à porter ses fruits.

Le plus grand défi dans la relation avec les clients et prospects en période de pandémie mondiale est l'impossibilité d'organiser des rendez-vous physiques ou des événements de type relation publique (notamment les avant premières des projets financés). Plusieurs initiatives sont en cours de préparation pour palier à ce manque et conserver de bonnes relations avec nos clients.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	5,1	2,1	3,0
Temps partiel .....	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	5,9	2,1	3,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	7.523	2.935	4.588
Temps partiel .....	1012	1.267		1.267
Total .....	1013	8.790	2.395	5.855
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021			
Temps partiel .....	1022			
Total .....	1023	501.836	136.735	365.101
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033	8.874	2.418	6.456

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	5,2	0,9	4,3
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	8.804	1.493	5.217
Frais de personnel .....	1023	406.691	68.968	337.724
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	5	1	5,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	5	1	5,8
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	2		2,0
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202			
de niveau universitaire .....	1203			
Femmes .....	121	3	1	3,8
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	3	1	3,8
de niveau supérieur non universitaire .....	1212			
de niveau universitaire .....	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	5	1	5,8
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150		
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151		
Frais pour la société .....	152		

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205	1		1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210	1		1,0
Contrat à durée déterminée .....	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212			
Contrat de remplacement .....	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....</b>	305	1		1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310	1		1,0
Contrat à durée déterminée .....	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340			
Chômage avec complément d'entreprise .....	341			
Licenciement .....	342			
Autre motif .....	343	1		1,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants .....	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

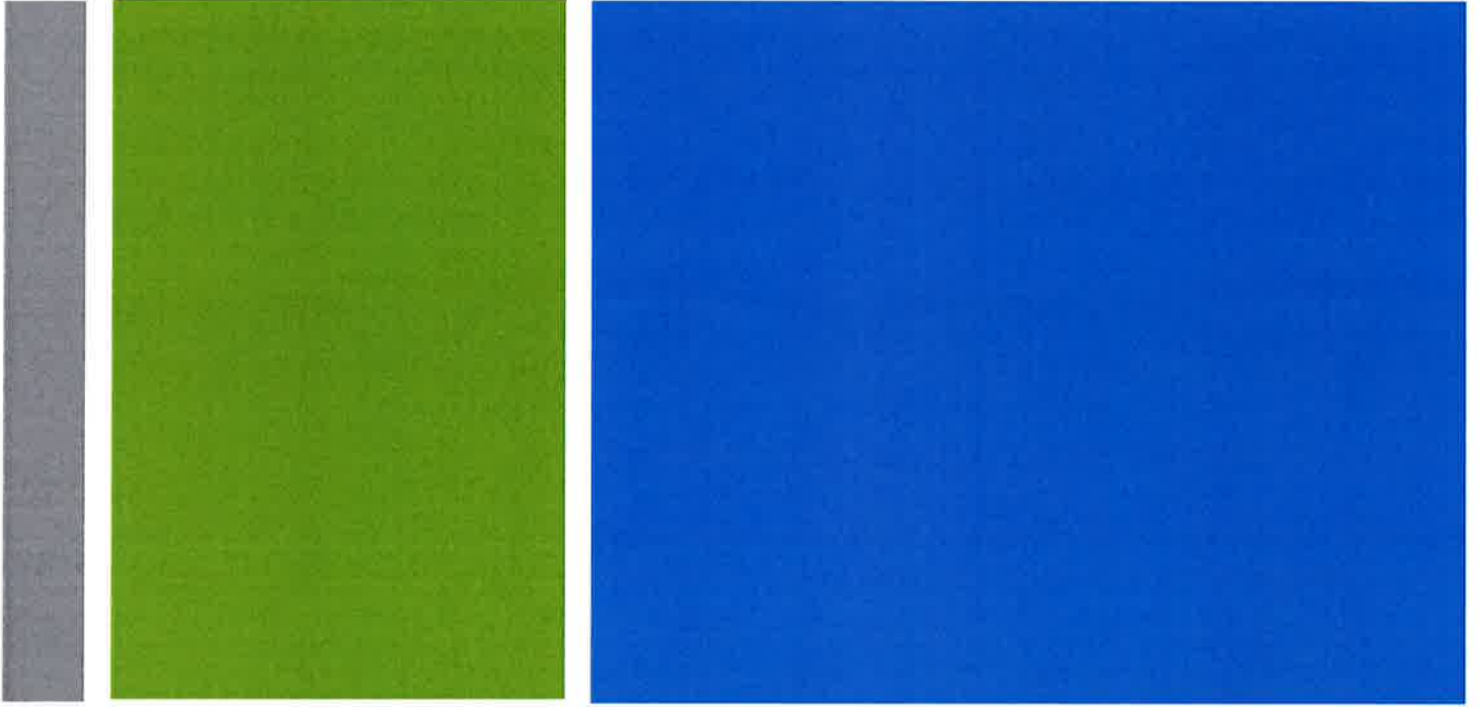
**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



# TAXSHELTER.BE

Rapport du commissaire

31 décembre 2020

# TAXSHELTER.BE S.A.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la TaxShelter.Be S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite au rapport de carence que nous avons émis, en l'absence de convocation de l'assemblée générale avant le 30 juin 2021.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de TaxShelter.Be durant un exercice.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.670.034,38 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 256.948,03.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toonien Care Support Koopwiel - Offices in Arad, Ankara, Bratislava, Chania, Manila and Zomba



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- ▶ un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations, à l'exception du non respect :
  - De l'obligation de publication de la nomination du Commissaire dans les annexes du Moniteur Belge
  - Du délai de convocation de l'assemblée générale et de la remise des documents légaux au commissaire et aux actionnaires.

Bruxelles, 6 juillet 2021

RSM INTERAUDIT SC  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0597.853.560	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **SHELTER PROD**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue de Genève**

N°: **175**

Code postal: **1140**

Commune: **Evere**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0597.853.560**

DATE **24-05-19** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes  
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **06-07-21**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-20** au **31-12-20**

Exercice précédent du **01-01-19** au **31-12-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **28** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans  
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.12, 6.14,  
6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

DocuSigned by:

DocuSigned by:

*Frédéric Vandesscheuer*

*Frédéric Vandesscheuer*

FAC8D4753719441...

BC29197D37FE42E...

DocuSigned by:

DocuSigned by:

*N. Ludovic*

*N. Ludovic*

89456C1B948044F...

0F32BA5348D34C6...

DocuSigned by:

*ibelle*

678E4640853D437...

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

N° 0597.853.560

C-cap 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**QUINET Patrick**

Rue du Polo 103, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 29-04-21

**SMETS Sibylle**

Avenue Marie-José 41, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 29-04-21

**SWENNEN Ives**

Rue du Châtelet Tilly 106, 1495 Villers-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 29-04-21

**WITTAMER Alexandre**

Drève du Caporal 21, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-05-20- 29-04-21

**PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944**

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 07-06-18- 29-04-21

Représenté par :

1. RASMONT Isabelle

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01800

**RSM INTERAUDIT SCRL 0436.391.122**

Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00091

Mandat : 20-05-21- 20-05-24

Représenté par :

1. LEJUSTE Thierry

Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

, Numéro de membre : A01286

N° 0597.853.560

C-cap 2.2

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

N° 0597.853.560

C-cap 3.1

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	12.321	15.438
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	12.321	15.438
Terrains et constructions .....		22		
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24	956	1.837
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26	11.365	13.601
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées .....	6.15	280/1		
Participations .....		280		
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8		
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8		

N° 0597.853.560

C-cap 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>23.431.116</u>	<u>16.679.392</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	10.540.374	7.926.583
Créances commerciales .....		40	770.174	396.837
Autres créances .....		41	9.770.200	7.529.746
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	12.888.742	8.752.469
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	2.000	340
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	23.443.437	16.694.830

N° 0597.853.560

C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	714.207	393.725
<b>Apport</b> .....	6.7.1	10/11	61.550	61.550
Capital .....		10	61.550	61.550
Capital souscrit .....		100	61.550	61.550
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
En dehors du capital .....		11		
Primes d'émission .....		1100/1		
Autres .....		1109/1		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	6.155	6.155
Réserves indisponibles .....		130/1	6.155	6.155
Réserve légale.....		130	6.155	6.155
Réserves statutairement indisponibles .....		1311		
Acquisition d'actions propres .....		1312		
Soutien financier .....		1313		
Autres .....		1319		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	646.502	326.020
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> ....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.



N° 0597.853.560

C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>22.729.230</u>	<u>16.301.105</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17		
Dettes financières .....		170/4		
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173		
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	20.091.699	13.854.980
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42		
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	1.546.107	1.043.742
Fournisseurs .....		440/4	1.546.107	1.043.742
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	85.847	55.783
Impôts .....		450/3	85.847	55.783
Rémunérations et charges sociales .....		454/9		
Autres dettes .....		47/48	18.459.745	12.755.455
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	2.637.531	2.446.125
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	23.443.437	16.694.830

N° 0597.853.560

C-cap 4

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	25.807.910	22.096.490
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	25.807.910	22.096.490
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	25.367.240	21.758.280
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	25.364.122	21.754.943
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	3.118	3.337
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	440.670	338.210

N° 0597.853.560

C-cap 4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B		2
Produits financiers récurrents .....		75		2
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751		
Autres produits financiers .....	6.11	752/9		2
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	10.125	7.596
Charges financières récurrentes .....		65	10.125	7.596
Charges des dettes .....		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	10.125	7.596
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	430.545	330.616
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	110.063	95.783
Impôts .....		670/3	110.063	95.783
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	320.482	234.833
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	320.482	234.833

N° 0597.853.560

C-cap 5

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	646.502	326.020
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	320.482	234.833
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	326.020	91.187
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur l'apport .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2		
à l'apport .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	646.502	326.020
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Travailleurs .....	696		
Autres allocataires .....	697		

N° 0597.853.560

C-cap 6.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.751
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163		
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	4.751	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.913
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	882	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	3.795	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>956</u>	

N° 0597.853.560

C-cap 6.3.5

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.358
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	22.358	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.757
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	2.236	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	10.993	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	<u>11.365</u>	

N° 0597.853.560

C-cap 6.6

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
			Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
490061 Charges à reporter biens et services divers			2.000

N° 0597.853.560

C-cap 6.7.1

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	61.550
(100)	61.550	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans mention de valeur nominale .....

Actions nominatives .....

Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	61.550	100
8702	XXXXXXXXXXXXXX	100
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....

Capital appelé, non versé .....

Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu .....

Nombre d'actions correspondantes .....

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu .....

Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours .....

Montant du capital à souscrire .....

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation .....

Montant du capital à souscrire .....

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	



N° 0597.853.560

C-cap 6.7.1

**Parts non représentatives du capital**

## Répartition

Nombre de parts .....

8761

Nombre de voix qui y sont attachées .....

8762

## Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

8771

Nombre de parts détenues par les filiales .....

8781

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

N° 0597.853.560

C-cap 6.9

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année** ..... (42)

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières .....	8802	
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir** ..... 8912

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir** ..... 8913

N° 0597.853.560

C-cap 6.9

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	
Dettes fiscales estimées .....	450	85.847
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	

N°	0597.853.560
----	--------------

C-cap 6.9
-----------

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

492061 Primes Investisseurs

Exercice
2.637.531

N° 0597.853.560

C-cap 6.10

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics ..... 740

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture ..... 9086

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..... 9087

Nombre d'heures effectivement prestées ..... 9088

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs ..... 620

Cotisations patronales d'assurances sociales ..... 621

Primes patronales pour assurances extralégales ..... 622

Autres frais de personnel ..... 623

Pensions de retraite et de survie ..... 624

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

N° 0597.853.560

C-cap 6.10

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640		
Autres .....	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		0,1
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098		38
Frais pour la société .....	617		457

N° 0597.853.560

C-cap 6.11

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital ..... 9125

Subsides en intérêts ..... 9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées ..... 754

Autres

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts** ..... 6501**Intérêts portés à l'actif** ..... 6502**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées ..... 6510

Reprises ..... 6511

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances ..... 653

**Provisions à caractère financier**

Dotations ..... 6560

Utilisations et reprises ..... 6561

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées ..... 654

Ecart de conversion de devises ..... 655

Autres

659000 Frais bancaires

10.125

7.596

Nr. 0597.853.560

C-cap 6.13

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	110.064
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	80.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	30.064
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	110.064
9135	80.000
9136	
9137	30.064
9138	
9139	
9140	
	217
	231

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Dépenses non admises  
Dédution pour capital à risque

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
  Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....

Latences passives .....

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles) .....

Par la société .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....

Précompte mobilier .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	55.894	37.769
9146	116.112	117.070
9147		
9148		



N° 0597.853.560

C-cap 6.15

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)		
Participations .....	(280)		
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351	1.244.087	840.287
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371	1.244.087	840.287
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

N° 0597.853.560

C-cap 6.15

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252		
Participations .....	9262		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N° 0597.853.560

C-cap 6.16

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur .....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Emoluments du (des) commissaire(s) .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	6.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N° 0597.853.560

C-cap 6.18.1

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*~~

**La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\***

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

**ENODIA**

**Rue Louvrex 95**

**4000 Liège 1, Belgique**

**0204.245.277**

**La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand**

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'AR du 29/04/2019 portant exécution du Code des sociétés et associations

sociétés:

### 1. Frais d'établissement

les frais de constitution;

les frais de prorogation et de modification du capital social;

les frais et agios d'émission d'emprunt;

les intérêts intercalaires et frais préopérateurs relatifs aux extensions d'activités ou de nouvelles activités.

Ces derniers frais ne seront immobilisés que sur décision du Conseil d'Administration.

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient. Ils font l'objet d'amortissements par tranche de 20%.

### 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent:

les frais de recherche et de mise au point

les concessions, brevets, licences, savoir faire, marques, etc.

le goodwill et les plus-values

les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Sur décision du Conseil d'Administration, les frais d'études, relatifs à des investissements, sont valorisés à leur prix de revient.

Le Conseil d'Administration décide du taux d'amortissement des immobilisations incorporelles dans chaque cas en fonction de la durée de vie économique probable du bien.

### 3. Immobilisations corporelles

-Méthodes de valorisation lors de l'immobilisation

Les terrains et constructions, les installations, machines et outillages, le mobilier et le matériel roulant et les autres immobilisations corporelles sont valorisées;

- à leur valeur d'acquisition, s'il s'agit de biens acquis de tiers à titre onéreux ;

- au prix coûtant, s'il s'agit de biens ou de travaux réalisés par les services de la société;

- à leur valeur conventionnelle d'apport, s'il s'agit de biens apportés à la société.

Les immobilisations détenues en leasing immobilier sont valorisées pour un montant égal à la partie des versements échelonnés prévus au contrat représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

Pour les immobilisations acquises de tiers à titre onéreux et celles réalisées par les services de l'entreprise, une distinction est opérée

entre valeur en principal et les frais accessoires; ces derniers comprennent les frais de transport et de montage, la quotité non

recupérable de la taxe sur la valeur ajoutée, les droits et frais de dédouanement et en général toutes les dépenses autres que le prix payé pour l'équipement proprement dit, mais qui concourent à la mise en oeuvre dudit équipement.

-Méthodes de calcul des amortissements

Immobilisations acquises à titre onéreux ou réalisées par les services

Montant en principal

Amortissement linéaire au taux de

Licences informatiques & simulateurs: 20 %

Mobilier & Matériel de bureau: suivant le cas soit 10%, soit 20%

Matériel à usure rapide (= informatique): 33,33%

Matériel roulant: 20%

Matériel détenu en leasing -suivant le cas 20%

Mobilier détenu en leasing - suivant le cas 20%

Installations annexes aux bâtiments 10 %

Frais accessoires

Ils sont amortis en principe à 100% dans l'exercice au cours duquel ces frais sont exposés. Toutefois, moyennant décision du Conseil d'Administration, ces frais accessoires peuvent être portés à l'Actif et amortis durant un certain nombre d'exercices.

L'ensemble des immobilisations décrites ci-avant feront l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de la modification des circonstances économiques et techniques, leur valeur nette comptable dépasse la valeur d'usage pour l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour faire concorder leur évaluation et leur valeur probable de réalisation.

### 4. Créances à plus d'un an et à un an plus

Sont évaluées, par débiteur, au montant dûment justifié, restant dû par chacun d'eux.

Les créances pour lesquelles, en raison de la situation financière ébranlée du débiteur, existe un risque fondé de non recouvrement, font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Une créance devient douteuse à partir de 6 mois, et la réduction de valeur est décidée au bout d'un an.

Les créances définitivement perdues à la date du bilan, par suite de faillite du débiteur ou pour toute autre cause, sont amorties et annulées.

### 5. Provision pour risques et charges

Ces provisions couvrent les risques de pertes et de charges découlant de :

- sûretés constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers;

- d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations;

- de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'entreprise;

- tout litige opposant l'entreprise à un tiers;

Pour les 4 catégories de risques ci-avant énoncées, une provision pour pertes éventuelles est constituée individuellement en fin

d'exercice chaque fois qu'un risque sérieux et durable attaché à ce type d'engagement apparaît et à concurrence de l'importance de la perte que la société serait amenée à supporter pour ces risques.

Litiges en cours

A la fin de chaque exercice, il est procédé à un examen systématique des litiges.

Une provision pour pertes est constituée à concurrence du montant estimé des charges que la société serait amenée à supporter du fait de ces litiges.

### 6. Autres rubriques de l'Actif et du passif

Toutes les autres rubriques de l'Actif et du Passif sont évaluées à la valeur nominale dûment justifiée, entre autres pour les opérations

## RÈGLES D'ÉVALUATION

reprises ci-après:

- Les factures de commissions de Taxshelter.be au producteur sont établies à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;

- Les commissions sont dues aux commerciaux à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;

7. Opérations avoirs et engagements en devises

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une ré-estimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêt des comptes.

Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et de prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversions sur valeurs disponibles sont pris en résultat même s'il s'agit de bénéfices.

Impact CODID:

Le premier trimestre 2021 s'achève sur des chiffres en avance par rapport à ceux de 2020.

Les projets continuent eux aussi à rentrer en financement car les tournages, post productions, animations, répétitions etc... ont pu se poursuivre malgré les différents confinements, avec des protocoles stricts. L'approche d'un possible déconfinement ne peut qu'accroître ce phénomène.

La fermeture des salles de cinéma n'a pour l'instant que peu d'impact sur les demandes de financement Tax Shelter, et la fermeture des salles de spectacle entraîne le décalage de certaines premières mais les délais en Arts de la Scène sont très longs.

Tout au long de cette crise COVID une série de mesures a été prise en interne pour sécuriser les conventions cadres signées.

L'ensemble des collaborateurs de la société s'est organisé en télétravail pour assurer la continuité de l'activité. Le contact avec les différents producteurs est permanent.

Shelter Prod a revu son portefeuille de projets et conservé uniquement les projets offrant une garantie sur les dépenses à effectuer même si le confinement était prolongé, et avec un financement par ailleurs extrêmement bien confirmé.

Par ailleurs, plusieurs lois fédérales COVID ont été signées concernant le Tax Shelter, accordant notamment 12 mois supplémentaires pour effectuer les dépenses, la possibilité de changer deux fois d'œuvre chez un même producteur pour une convention-cadre déjà signée, la possibilité d'organiser une première arts de la scène en live streaming, et pérennisant l'antériorité de 6 mois pour maximum 50% des dépenses, également pour les arts de la scène.

Toutes ces mesures, déjà prolongées deux fois, et actuellement valables pour les conventions cadres signées jusqu'au 30 juin 2021 permettent d'offrir un environnement plus sécurisé aux investisseurs.

C'est également ce que permettent les différents fonds de garantie audiovisuels nationaux ou régionaux mis en place en Belgique et en Europe pour pallier à l'exclusion mondiale de la pandémie sur les assurances.

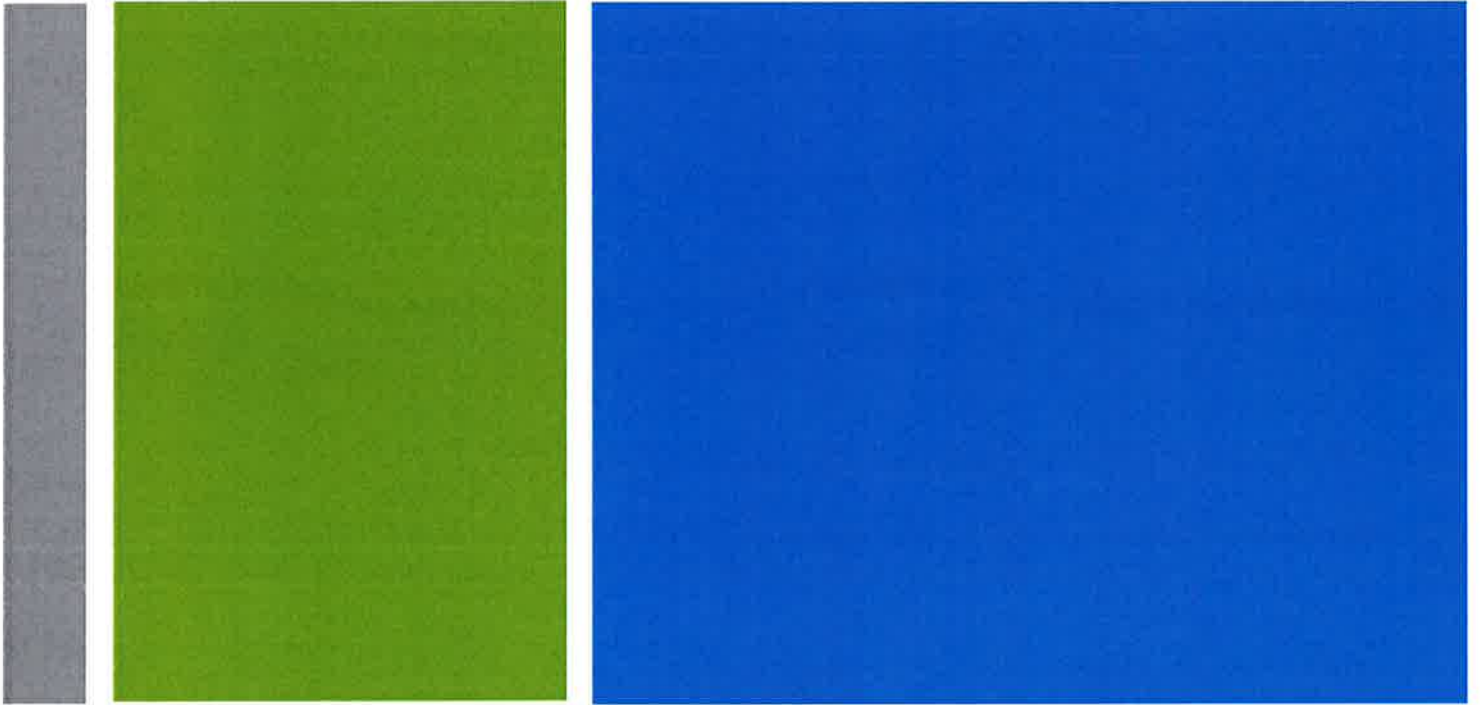
Concernant les contrôles, la cellule Tax Shelter de l'administration fiscale a poursuivi son activité en télétravail, et intensifié le rythme de ceux ci, ce qui nous a permis de déjà obtenir de nombreuses attestations fiscales finales 2017 cette année, ce qui est à même de rassurer les investisseurs

Les attestations pour les 19 projets 2015 ont été délivrées par l'administration fiscale à 100% et les attestations pour les 68 projets 2016 à 98% (des dépenses attendues), l'assurance fiscale s'étant engagée à couvrir le reste.

Au 7 avril 2021, 204 projets depuis 2017 ont déjà été introduits au contrôle fiscal. Les attestations ont été délivrées sur 62 projets (dont 50 projets 2017), le reste est actuellement en cours ou en attente.

Risques principaux :

1. L'obtention des attestations finales pour tous les projets 2017 ou postérieurs rentrés en contrôle.
2. La gestion des plannings de levées des fonds toujours complexe en cours d'année, avec un bel effet de rattrapage en décembre toutefois, pouvant parfois nous amener à ne pas pouvoir aider certains projets



# SHELTER PROD

Rapport du commissaire

31 décembre 2020

# SHELTER PROD S.A.

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 (COMPTES ANNUELS)

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Shelter Prod S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite au rapport de carence que nous avons émis, en l'absence de convocation de l'assemblée générale avant le 30 juin 2021.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Shelter Prod durant un exercice.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 23.443.436,64 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 320.481,17.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1161 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toonen Gode Godevoldt Kooymans - Offices in Asia, Australia, Belgium, Canada, Hong Kong and Luxembourg



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et des associations**

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- ▶ un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations, à l'exception du non respect :
  - De l'obligation de publication de la nomination du Commissaire dans les annexes du Moniteur Belge
  - Du délai de convocation de l'assemblée générale et de la remise des documents légaux au commissaire et aux actionnaires.

Bruxelles, 6 juillet 2021

RSM INTERAUDIT SC  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ